

La solution qui vous simplifie la Vie !

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

*Pour plus de liberté et de tranquillité,
optez pour le prélèvement automatique de loyer,
après vous être assuré de la mise à jour de vos paiements !*

Plus de simplicité

Après avoir effectué votre demande, vous n'avez plus à vous soucier de l'envoi de votre paiement. Fini les chèques et les enveloppes à poster : tout est automatique !

Plus de sécurité

Plus d'oubli ou de retard, plus d'aléas postaux, plus de relance par courrier ou par sms : l'OPH 65 s'occupe de tout pour vous.

Des prélèvements à la date de votre choix

Le montant de votre loyer sera directement prélevé sur le compte que vous avez désigné à la date de paiement que vous avez choisi : le 5, 12 ou 16 de chaque mois. Il vous faudra également spécifier le mois et l'année de départ du prélèvement (*choisissez la date au plus près de la perception de vos revenus*).

En toute sérénité

L'OPH 65 vous fait parvenir votre avis d'échéance AVANT le prélèvement. Vous gérez ainsi votre budget en toute sécurité sans frais.

Arrêt possible à tout moment

Vous pouvez à tout moment arrêter ce mode de paiement par notification écrite en informant le 20 du mois au plus tard le service financier de l'OPH 65, sans aucun frais.

+ SÛR

plus de risque d'oubli

+ FACILE

plus de chèque à envoyer

+ ECONOMIQUE

plus de frais d'envoi

ET C'EST GRATUIT !

+ RAPIDE

plus à se déplacer

Pour bénéficier des avantages du prélèvement automatique :

- Complétez et signez le mandat de prélèvement SEPA au dos
- Joignez l'original de vos références bancaires au format BIC et IBAN (ex : RIB)
- Puis renvoyer votre demande à : **OPH 65**

Service Financier
28 rue des Haras
BP 816
650008 Tarbes cedex

UNE QUESTION ?

05 62 44 41 75



CONTACTEZ-NOUS DÈS À PRÉSENT AU **05 62 44 41 75**

